

POLE FICTION SUR LUYNES

L'équipe de Luynes a "l'heureuse surprise" de constater que le 17/10/2016, le DFSPIP du 13 a reconvoqué un prochain CT portant sur.....
..... **LA RÉORGANISATION DU SERVICE !**

Cette convocation suite au vote unanime des OS qui ont voté CONTRE le projet proposé par la hiérarchie sous forme de pôles spécialisés au CT du 29/09/2016. Précisons que l'équipe avait travaillé sur un autre projet, chiffres à l'appui, basé sur une sectorisation géographique.

Or, ce dernier a été rapidement balayé d'un revers de main par le DFSPIP 13 qui, dès le début des échanges sur cette question, s'est arc-bouté sur ses positions déclarant avoir déjà assez repoussé l'échéance et vouloir coûte que coûte que son projet voit le jour.

Pourtant, nombre d'arguments portés par l'équipe du SPIP de Luynes et relayés par les syndicats n'ont une fois de plus pas été entendus par le siège :

- **L'absence d'évaluation objective de l'organisation similaire mise en place aux Baumettes depuis 2 ans par un organisme extérieur.** Le DFSPIP 13 ose avoir procédé lui-même à une "pseudo-évaluation" en deux réunions mais cela ne leurre personne... Les casquettes de créateur, défenseur et évaluateur d'un projet sont difficilement compatibles... Évaluation tellement approfondie qu'il a découvert certaines réalités de ce fonctionnement en CT..
- **L'absence de démonstration de l'efficacité de ce dispositif** que ce soit en terme quantitatif ou qualitatif
- **La difficile compatibilité de cette organisation au mode de fonctionnement de la MA de Luynes** dans laquelle, ni la répartition des détenus par bâtiment, ni le fonctionnement du quartier arrivant ne répondent aux exigences d'un tel projet. Il serait ainsi inadapté et intellectuellement malhonnête de vouloir calquer le mode de fonctionnement du SPIP de Luynes sur celui des Baumettes.
- **L'impact d'une telle organisation sur la vie d'équipe**, élément qu'il indique avoir perçu chez les collègues des Baumettes... mais qu'il n'a pas jugé prioritaire... Monsieur le DFSPIP 13 ne travaille pas pour le bien-être des équipes mais pour la prise en charge des PPSMJ... Dommage car l'un ne va pas sans l'autre...
- **L'absence de continuité du suivi d'une personne détenue** (contraire à la REP n° 80

préconisant un référent unique pour la cohésion du suivi quelque soit la peine ou la mesure)

- **La déqualification et le manque d'intérêt professionnel engendrés par la spécialisation qui découle de cette réorganisation.** Si le DFSPiP paraît conscient de cette conséquence sur le travail quotidien des CPIP, il y accorde peu d'intérêt.

- **L'absence de DPIP sur site** à compter de début novembre faisant reposer la mise en œuvre d'un tel projet sur une équipe n'y adhérant pas (seul argument entendu par le DFSPiP 13 conditionnant ainsi la mise en place de son projet par l'arrivée d'un cadre)

Face à cette argumentation, les réponses du DFSPiP se font quelque peu légères et utopiques :

- Cette organisation serait selon lui le "sens de l'histoire" : ????

- L'organisation du SPIP permettra d'engager une dynamique qui favorisera la mise en place d'une meilleure organisation propre à l'établissement : ?????

- Et argument ultime et NOUVEAU : cette organisation vise à anticiper l'ouverture d'Aix 2... L'équipe s'interroge car cela n'a jamais été évoqué en 4 années de tentative de mise en place du projet !!!

Dès lors, s'il nous semble pertinent et utile qu'un travail de réflexion s'effectue autour de cette question, il n'en demeure pas moins que cela ne peut s'effectuer qu'en partenariat avec la détention et avec des garanties en terme d'ouvertures de postes de PA, CPIP et DPIP (l'équipe s'interroge d'ailleurs sur ces garanties ; la CAP de mobilité des CPIP sera en effet mécaniquement restreinte en 2017...). Pourquoi donc vouloir précipiter la mise en place de ce projet sans connaître le nombre d'agents dont disposera le SPIP et l'organisation du futur établissement ?

En résumé, l'équipe n'adhère ni au timing ni au projet de réorganisation tels que vous le proposez. Nous vous avons fait part d'un projet d'organisation géographique, qui fait sens en terme de prise en charge, de renfort du partenariat, qui simplifie les questions d'affectation de dossier, qui équilibre les charges de travail et favorise la cohésion de la vie d'équipe.

La réflexion dans le cadre de l'ouverture de Luynes 2 nous paraît légitime, mais tout à fait nouvelle dans votre argumentaire. Elle est nécessaire mais elle doit être réelle, co-construite et surtout non précipitée. L'opportunisme avec lequel vous vous saisissez de cet argument pour vendre un projet vieux de quatre ans nous paraît particulièrement déplacé.

Luynes le 14/10/2016